



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Plan de financement de l'étude sur l'évolution des moules d'eau douces (2012-2014) dans le cadre du programme de restauration du Thaurion, de la Maulde et de leurs affluents mis en œuvre au sein du Contrat Territorial Vienne Amont

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire, par la délibération du 3 mars 2010 n°2010/03/10, a approuvé l'avant-projet détaillé et le plan de financement pour les 5 ans du programme d'actions de restauration du Thaurion, de la Maulde et leurs affluents mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont (2011-2015). Lors du présent conseil, le plan de financement pour l'année 2 a également été validé. Il comprend notamment la réalisation d'une étude sur l'évolution des moules d'eau douces.

Le Président rappelle que certaines moules d'eau douces sont des espèces rares et protégées dont la présence atteste d'une bonne qualité des milieux aquatiques. Etroitement liées à la population de truites, ces deux espèces sont emblématiques des cours d'eau de notre territoire, qui présentent une des plus grosses stations du département.

La dégradation progressive de la qualité des rivières engendre toutefois la décroissance de ces deux espèces, très sensibles aux évolutions de leur environnement.

La démarche de suivi proposée consiste à travailler avec des stagiaires provenant de formations de type BTS Gestion et Protection de la Nature, ce qui permet de répondre également à l'objectif de formation et de sensibilisation du programme. Vu l'importance du linéaire à inventorier, deux stages d'une durée respective d'environ 14 semaines par an sont proposés. Cette étude portera sur la période 2012 à 2014. Les cours d'eau qui feront l'objet de ces inventaires seront les suivants : la Leyrenne, le Thaurion (au niveau de Bourganeuf et en aval du lac de lavaud Gelade), les ruisseaux de Haute-Faye et de Beauvais, la Vige, la Béraude, la Mourne, le ruisseau du Verger, et le Tourtouloux.

En dernière année du contrat (2015), l'ensemble des zones de présence inventoriées sera à nouveau étudié pour constater leur évolution. Cette étude fera l'objet d'une délibération ultérieure.

L'objectif de cette étude est donc :

- d'améliorer la connaissance de l'espèce
- d'étudier l'évolution de ces effectifs par rapport aux derniers inventaires réalisés mais aussi tout au long du Contrat Territorial
- de mettre en corrélation l'évolution de la truite fario et des moules d'eau douces
- de définir les conditions favorables à l'espèces

Considérant l'intérêt du travail à réaliser, le Président propose de gratifier ces stagiaires d'une indemnité à hauteur de 30% du SMIC. Si l'on considère le montant du SMIC au 1^{er} décembre 2011 à savoir 1393,82 € bruts pour une présence de 35 heures hebdomadaires alors la gratification s'élèvera à 418,15 €/mois destage. Pour une durée totale d'environ 6,5 mois, le montant de dépense estimative est de 2700 €/an, soit 8100 € pour les 3 ans.

Le plant de financement est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Gratification des stagiaires et frais de déplacements : 8100 €	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional – 30 % : 2430 € - Europe (FEDER Régional) – 25% : 2025 € - Etat (Plan Loire Nature) – 25% : 2025 € - Communauté de communes – 20 % :1620 €
TOTAL DES DEPENSES : 8100 €	TOTAL DES RECETTES : 8100 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire:

- Approuve la démarche concernant cette étude sur les moules d'eau douces
- Approuve le plan de financement prévisionnel pluriannuel de l'étude.
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Régional, de l'Europe (FEDER Régional) et de l'Etat (au titre du Plan Loire Nature).
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD